

cune suite à sa demande (62). Contrairement au Lauragais et au Lodevois (63), le ban des vendanges était rarement violé, avec seulement deux infractions durant tout le XVIII^e siècle ; d'ailleurs, la Chambre de Commerce de Montpellier qualifiait ce droit, « d'usage barbare et qui aurait dû être aboli dans un siècle aussi éclairé » (64) ; mais, il était maintenu pour permettre la levée des droits des décimateurs ; le ban des vendanges fut supprimé à Castres par un arrêté municipal du 4 septembre 1863 (65).

Ainsi donc, parmi tous les droits seigneuriaux, le droit de coup était le plus vexatoire de tous ; son inféodation aurait favorisé le plein épanouissement des marchés castrais, qu'évitait un certain nombre de marchands, par suite des tracasseries des fermiers de ce droit. Les lods et ventes, les menus cens et les fours banaux, concédés par le Roi à la ville, lui rapportaient environ 2300 livres par an dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Enfin, depuis 1775, une certaine réaction seigneuriale se faisait sentir dans la région ; les condamnations pour ports d'armes prohibés se multiplièrent et le droit de chasse fut de plus en plus transgressé ; le ban des vendanges était de moins en moins admis par les seigneurs haut justiciers du Consulat.

Maurice de POITEVIN

LES MINIÈRES DE PENNE-PUYCELSE ET LES FORGES DE BRUNIQUEL

(1796-1880)

Raymond GRANIER

A l'occasion de son Jubilé, notre société entendit, et publia dans son volume commémoratif du Cinquantenaire, une étude de M. Bitton, du Saut-du-Tarn, sur les mines et la sidérurgie, dans une partie du département. Bon travail, condensé, sur ces sujets peu traités auparavant ni depuis. Il signale brièvement (et après M. de Bernis, qui déjà, dix ans auparavant, l'avait signalée) l'existence de cette industrie dans le Nord-Est du département, aux confins du Bas-Quercy, plus précisément dans les communes de Bruniquel, Penne et Puycelci.

Ayant continué et amplifié leurs travaux sur cette matière et sur la partie de ces terroirs, j'ai crû bon, à l'occasion de notre centenaire, de reprendre et de continuer l'évocation d'une industrie défunte, qui anima longtemps le vallon de la Vère et la vallée de l'Aveyron. Ce n'est que le résumé pour l'essentiel d'un historique assez complet, dont vous avez la primeur, en attendant une problématique publication.

Cette industrie, qui dura plus de trois quart de siècle, naquit du fait des circonstances et se développa par le hasard des alliances matrimoniales. La présence en ces lieux du minerai, était probablement déjà connue avant la Révolution, mais ce n'est que sous la première république qu'on commence à le signaler — car on avait grand besoin de métaux. On était en 1793, et dans tout le Midi le fer ouvré était — dit-on — introuvable. C'est vers octobre-novembre que 150 charrettes de minerai de fer, extrait près de Puycelci, sont envoyées aux fonderies d'Albi et surtout Saint-Juéry pour analyses et essais ; les épreuves furent concluantes. De grands espoirs naquirent et l'on commença à s'occuper sérieusement de la question. Il y aura d'autres expertises, des projets d'implantation d'une usine, des interventions de deux ou trois ministères, d'autres prospections. Cela va durer trois ans, car tout de même le devis du haut-fourneau envisagé atteint 150 000

(62) A.C., BB 34, f^os 148 recto-verso - 149 recto et 158 recto et FF 3, f^o 370 verso.

(63) FORTANIER (J. Ramière de), op. cit., p. 71 et APPOLIS (E.), op. cit., p. 422.

(64) DUTIL (L.), op. cit., p. 95.

(65) ESTADIEU (M.), *Annales du Pays Castrais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Castres, Abeilhou, 1893, p. 179.

livres, et encore 30 000 pour le réservoir d'eau — et ce, bien avant la chute des assignats.

On avait atteint dans l'espérance l'année 1794, qui fut cruciale socialement et économiquement. La disette, voire la famine, survint. Un rapport officiel, pour une fois non mensonger, dit que le canton de Puycelci est tenaillé par la faim (comme les autres...). Ceci est corroboré par un souvenir familial : chez les Bousquet, en attente et prévision d'une visite domiciliaire et perquisition, à la recherche de grains, on met la grand-mère au lit, avec l'oreiller et le traversin pleins de grains. La garde fouilla partout, regarda même sous le lit de la pseudo-malade, repartit bredouille. Malgré la pénurie de ravitaillement on prospecta, et on découvrit divers gîtes de minerai dans les communes et même dans la Grésigne. Par la suite on l'extraira en très grande quantité, inépuisable (il en reste encore...) : à Cazals, dans la vallée et sur le causse. A Penne sur les côteaux des deux rives de l'Aveyron.

Pour Puycelci ce fut longtemps à Payrol, non loin de l'église Saint-Maurice des Camps (où la cavité est devenue abreuvoir); sur le coteau entre Laval et Sainte-Catherine de Mourens ; à Las-croux (sur les bords de la Grésigne) ; aux Barrières ; et en plusieurs autres coins de la commune, etc.

Le minerai était partout abondant, en grains généralement très menus, affleurant ou à peine enfoui dans sa gangue de terre, d'où la nécessité de le laver avant le transport à l'usine. C'était le même que celui du Berry, de la Champagne, de la Normandie et du Creusot.

L'extraction fut à ciel ouvert. Si les textes parlent toujours des mines, il s'agit néanmoins, dans ce genre d'exploitation plus exactement de minières, terme officiel d'ailleurs. Ce genre d'exploitation jouissait d'une législation et d'une réglementation moins rigide que celle des mines souterraines, et par surcroît d'une diminution sur la taxe due par kilomètre carré de la concession. De plus, si au lieu de concession, il n'y avait que permission d'exploitation, aucune taxe n'était due. Distinguo important qui jouera ici en 1830.

On était arrivé à l'été de 1795 (de prairial à fructidor An III) sans qu'une décision ait été prise, malgré les avis favorables.

Ferait-on le haut-fourneau et les forges ? et qui les ferait ? le département (qui avait ses difficultés avec ses usines d'Albi et Saint-Juéry) ou bien le gouvernement ? On se renvoyait les dossiers.

Survint alors un personnage qui allait se substituer aux administrations et être l'âme, la cheville ouvrière de la réalisation. Il avait la foi, et le courage ; il aura son lot de soucis, de déboires, d'épreuves, mais parviendra à mettre l'affaire en route. Il s'agit de Jean-Baptiste Garrigou, homonyme (et non frère comme l'a supposé M. Bitton) de l'ariégeois Marie-Joseph Garrigou, le propriétaire des forges toulousaines du Bazacle, qui associé avec le maréchal Soult et Massenet, achèteront les usines de Saint-Juéry en 1824, et feront, de 1829 à 1833, divers sondages infructueux à la recherche de la houille dans la région de Bournazel, Cordes, Laguépie et Réalmont.

Jean-Baptiste Garrigou connaissait notre région, puisque, de par sa mère, il y était apparenté ; mais il était originaire, comme son père, de Ferrussac, dans la commune de Roquecor au canton de Montaignu (Tarn-et-Garonne, aux limites du Quercy et de l'Agenais).

Son père avait épousé en 1755, à Saint-Michel de Vax (canton de Vaour) Cécile Lacombe Saint-Michel (fille de Jean, châtelain et co-seigneur du lieu, entré dans les Ordres, après le décès avant 1740 de son épouse Marianne Bancalis de Lormet de Pruines). Elle fut la tante de Jean-Pierre Lacombe Saint-Michel qui était en 1790 officier d'artillerie en congé, devint l'un des administrateurs du nouveau département du Tarn, puis sera élu député à la Convention et au Conseil des Anciens ; il deviendra général et un moment ambassadeur (1753-1812).

Ce cousinage servira à Garrigou, candidat Maître de forges, pour obtenir la concession des minières et des hauts-fourneaux, demandée le 25 août 1795 (8 fructidor an III), obtenues au bout d'un délai de dix mois, qu'il trouva long et on craignit que, découragé par l'attente, il renonçât à son projet.

La loi du 10 juin 1796 (22 prairial an IV) lui attribue la concession des mines de Penne et Puycelci pour 30 ans avec autorisations de prises d'eau sur la Vère et l'Aveyron — sans avoir à nuire aux riverains — sinon à les indemniser.

Il s'était associé avec M. François Gabriel de Solages, concessionnaire, après son père, des mines et de la verrerie de Carmaux ; ils s'adjoignent Ramus, le directeur du Creusot, qui est venu se rendre compte, a trouvé l'affaire viable, y apporte quelque argent et propose de venir la diriger (mais ce ne sera pas). Cette alliance dura environ cinq ans. Garrigou s'abouche alors avec Vital Chaubet, un Montalbanaise, qui financera la première usine, achètera des terrains et aura un moment pour prêter-nom un ancien directeur du Creusot : Pernolet ? ou Pernebat ?

Chaubet, qui fut un moment créancier de Garrigou, s'endettera, aura aussi ses créanciers et sera mis en faillite en 1826, ce qui fut une surprise ; il était considéré et dit le propriétaire des forges (Garrigou restant celui des minières). Pour sauver ses biens joints à l'usine et ses droits, Garrigou plaïda, gagna en 1819, indemnisa les créanciers, qu'il régla avec des délais.

Après cette période de flottement il devint ainsi seul maître du complexe, dont la gestation avait été pénible et longue, avec une période morte de 8 à 9 ans. Il vend le tout, deux ans après, en 1821, pour 70 000 F, à son beau-frère Augustin de Lapeyrière ; il revient à Bordeaux (il a des biens en Gironde) puis habite Montauban.

Il y mourra en 1844, octogénaire, ayant eu la grande satisfaction de voir son œuvre devenue prospère, en plein essor. M. Bitton estime qu'il avait échoué à cause de ses vues grandioses, du manque de capitaux et du refus qu'on avait opposé à sa demande de concession de la Grésigne pour 30 ans. Ce n'est pas très exact. Si les capitaux lui front peut-être quelque peu défaut, il y eut surtout ce que mon prédé-

cesseur ne semble pas avoir bien connu, les grands ennuis avec des associés, les vicissitudes multiples inhérentes à la création ou à la vie de l'entreprise — et, par surcroît, un incendie qui survint malencontreusement.

Certes, il ne put réaliser tout ce qui avait été envisagé à l'origine en fabrications pour l'armée, la marine ou l'agriculture. A un moment, il renonça à l'organisation, la partie industrielle proprement dite — mais non à son droit à la concession. D'ailleurs, il se reprit vite, et quand il cèdera son affaire, après maintes tribulations qui auraient découragé des caractères moins bien trempés, le tout fonctionnait. Son successeur, qui était donc son beau-frère, puis la famille, développeront considérablement cette acquisition.

Garrigou avait épousé en 1798, pendant sa période d'organisation, une compatriote, Mlle Lapeyrière, du château de Cannussels, à Ferrussac. Le hasard des alliances allait en faire le beau-frère du jeune général quercynol J.-B. Bessières, futur maréchal de l'Empire, qui en 1801 épousa dans la chapelle dudit château de Cannussels, une sœur de Mme Garrigou. Ce mariage sera bénéfique pour les Lapeyrière, et par ricochet pour Garrigou :

M. Jean-Louis Lapeyrière, époux de Rose Lavour, homme de loi et avant 1790 receveur du Clergé du diocèse de Cahors, déjà fortuné, reçut la belle prébende de receveur général de la Seine, puis sera anobli, son Office sera transmis à son fils Augustin. Devenu le Maître des Forges en 1821, Augustin vit grand. Il obtint divers droits de recherches, jusqu'en Afrique. Il acheta des terrains, des bois, des domaines (tels : celui du château de Terride, commune de Puycelci et le domaine de Lascroux, même commune, dont il vendra une partie à la famille Bousquet qui la tient encore. Le domaine d'Oustrières, avec sa forêt de Sirvens, commune de Lisle, que les mines de Carmaux achèteront en 1850. Malgré un riche mariage et sa prébende, il se trouve vite endetté, poursuivi par ses créanciers. En 1824, il cède fictivement l'affaire à son frère Sébastien, qui ne sera que le prête-nom.

A la suite du décès d'Augustin, en 1831 (de passage à Gaillac), l'inventaire indique une situation bénéficiaire. Un accord a lieu entre la veuve (dont la dot de plus de 400 000 F est dans l'affaire) les tuteurs des enfants mineurs et les créanciers ; on décide de continuer et maintenir le patrimoine, avec des directeurs-gérants.

Cette situation durera 15 ans et les directeurs-gérants furent à la hauteur de leur tâche. On fit, grâce au charbon de bois, le meilleur fer du Midi et l'un des meilleurs de France : primé dans des Expositions dont celle de Londres en 1851. Le prince président qui, à ce moment-là, était fort occupé par les préparatifs de son coup d'Etat, qui allait avoir lieu deux jours après, trouva le temps de réunir, compléter et remettre les récompenses aux industriels français qui avaient eu les honneurs du palmarès londonien. Parmi eux il y avait M. Lapeyrière. Ce furent, si l'on peut dire, les grandes heures et les dernières de ce groupe, de cette entreprise familiale.

En effet, on avait pris, en famille, quatre ans auparavant (en 1847 et les enfants devenus majeurs), la décision de faire cesser l'indivision, de ne pas se départager le patrimoine, mais de le vendre globalement. L'offre en bloc ne trouva pas d'amateur ; on resta quelque temps sur le statu-quo, avant d'opter pour la dispersion par lots. C'est ainsi qu'en 1850 et 1851 on vendit à la chandelle les divers et importants biens fonciers. Ce fut en 1853, le tour de « la magnifique usine », comme dit l'avis dans la presse.

Elle échoit, moyennant 130.000 F (au prix de la mise à prix) à un homme de la partie : Charles Courrot, Maître de forges à Maurs (Cantal) en même temps que banquier à Paris. La période faste va se terminer. Les divers successeurs qu'on va y rencontrer encore pendant un quart de siècle, de déclin en déclin, arriveront à l'extinction des feux. Ainsi, Courrot disparaît au bout de trois ans, remplacé par la nouvelle et riche Compagnie minière du bassin d'Aubin, qui ayant absorbé l'affaire de Bruniquel, l'ajoute à sa raison sociale.

Cette société fut fondée en 1852 par Henri de Pourtalès-Gorgier par rachats divers : l'affaire de Duravel (Lot), droits à Decazeville (il apporta un peu plus de trois millions) et le concours de quelques actionnaires bien nantis, dont certains étaient, comme lui, membres du conseil d'administration du Grand Central...

La Compagnie était présidée, quoiqu'il ne fut pas le fondateur ni le principal actionnaire, par le fameux comte Morny, plus tard duc de Morny ; grand affairiste notoire qu'un étrange article de la Revue des Deux Mondes (15 mai 1902, p. 306) a voulu réhabiliter sur ce point.

Morny joua un rôle dans notre région outre sa susdite présidence d'Aubin et Bruniquel : Vrai actionnaire de la ligne de chemin de fer du Grand Central, qui desservira, entre Rodez et Montauban, les bassins d'Aubin et Decazeville, toute la vallée de l'Aveyron depuis Villefranche à Bruniquel, riche en filons divers prospectés depuis vingt ans, surtout près de Villefranche et de Najac, à Laguëpie. Il sera aussi membre du conseil d'administration des Mines de Carmaux.

A ses côtés, il y a Gustave de Lapeyrière, frère, administrateur de chemin de fer et Charles Chopin comte de Seraincourt, lui aussi membre du conseil d'administration de la ligne du Grand Central et des Mines de Carmaux : c'est à lui que l'on doit l'étude et la prospection des divers filons des gorges de l'Aveyron, entr'autres.

La Société d'Aubin se défait peu après de son annexe de Bruniquel, passée à la compagnie de chemin de fer Paris-Orléans (qui a englobé la partie du Grand Central relative à notre région). A son tour, le Paris-Orléans cède rapidement Bruniquel, en 1866, à un groupe dans lequel réapparaît Courrot, le précédent acquéreur. Au bout d'un an c'est la faillite, dont la liquidation va durer pendant cinq ans. La Compagnie d'Orléans, créancière, reprend son ancienne propriété à contre-cœur, voire par force. Aussi la liquide-t-elle rapidement. en 1874, A une nouvelle Société Métallurgique régionale, qui voudrait sauver l'œuvre.

Après un bon départ, avec 8 millions de fonds social, c'est la chute au bout de cinq ans (1879). Le matériel démantelé est proposé aux ferrailleurs en 1880. Cette fois c'est bien la fin ; deux tentatives de renflouement ou de reprise, ayant échoué coup sur coup.

A la place vient s'y installer, en 1884, une société franco-belge, qui crée une usine à engrais avec les phosphates et plâtres des alentours.

Il y aura une fabrique de pierres lithographiques, puis diverses industries s'y succéderont jusqu'en mars 1977.

Il reste à esquisser l'aspect des forges. Il y eut à l'origine deux amorces d'installation, assez vite abandonnées. La première sur le ruisseau d'Aoudoulou, sous Puycelci même, à la limite avec la commune de Larroque-sur-Vère. La seconde, à trois kilomètres en aval sur la Vère, au lieu-dit la Boulbène, non loin de l'église de St-Martin d'Urbens (on dirait une église florentine) que la Carte d'Etat Major nomme à tort Saint-Martin de Vère.

On opta finalement pour Bruniquel et on établit la première usine sous le village, sur la Vère, un peu avant son embouchure dans l'Aveyron, au lieu-dit Courbeval. Elle fonctionnait encore vers 1825 puis sera rasée, l'emplacement vendu. La seconde et la principale, la seule surtout connue, créée concurremment avec la précédente, presque en même temps, au lieu-dit Caussanus, d'où aussi l'appellation fréquente de Forges de Caussanus. Située sur la rive gauche de l'Aveyron à un kilomètre en amont. Bien plus vaste — près de vingt fois — que l'autre, ayant une surface totale de 20 hectares (à ce compris quelques terrains annexes à l'écart et quelques bois aux alentours). Son emplacement se voit tout près de l'ancienne gare et contre le tunnel de l'ancienne voie ferrée, qui a fait place à la route touristique des gorges de l'Aveyron : on y voit encore les 2 grandes cheminées ; quelques bâtiments délabrés, le canal qui amenait l'eau aux turbines, etc. le tout envahi par la végétation.

Sa notoriété fut grande. Sa réputation s'étendit au loin. Par la pensée on imagine son ampleur, dans ce site agreste. Sur le vaste plateau attenant à la rive, il y avait un canal de 160 mètres de long sur 6 m de large, 2 hauts-fourneaux, une longue soufflerie, des marteaux-pilons, tout un très important matériel et outillage, cinq grandes cheminées, des fours, dépassaient les 6 000 m² de la superficie couverte.

La dernière entreprise, celle créée en 1874, projeta tout de suite par une transformation des fours par le gaz, de porter la production annuelle de fonte à 3500 et même 4000 tonnes. Soit en chiffres ronds 10 tonnes par jour. Put-elle le faire ?

Outre les bâtiments administratifs proprement dits il y avait ceux où étaient logés le directeur, des employés de bureau et quelques

ouvriers, même leur famille ; tous avaient leur jardin. Il reste quelques anciennes bâtisses et on voit, à l'entrée, quelques ateliers plus récents maintenant inoccupés. On fit là des instruments aratoires, des rails ; on y travailla pour l'industrie privée.

Depuis le 20 août 1858, date de l'ouverture, après quatre ans de travaux, de la ligne de Montauban à Saint-Christophe (qui arrivera à Rodez en 1861) les transports avaient été énormément facilités, presque totalement transformés, coopérant à une meilleure efficacité industrielle, transformant les régions. Maintenant la vallée n'est plus enfumée, la plateforme jadis si bruyante est déserte et silencieuse, le bruit du chemin de fer ne se répercute plus dans la vallée. Sic transit...

Déjà le souvenir s'estompe de ces grandes activités qui vivifièrent ce coin de terre.

J'en ai recueilli à Puycelci deux, concernant le transport du minerai vers la fonderie ; par des chemins « mauvais depuis le déluge » dira un maire de Puycelci. C'est à dos de mulet que la matière première était acheminée, la bête chargée de 120 ou 150 kilos suivant sa force.

La famille Bousquet y participait avec trois mûles. Dans la famille Soleil, à Pontbourguet (autre antique famille du crû ; on les connaît et suit aussi depuis le XVII^e siècle) on y employait 11 mulets, 11 valets muletiers. Leur va-et-vient était continu de jour et de nuit. Au passage le muletier voulant se restaurer, pendant que la bête était appâturée, trouvait la marmite garnie sur le feu et sur la table le complément.

La maison comprenait outre les parents, un fils et onze filles, qui furent dotées chacun de 11 000 francs (ce qui était beau pour une famille nombreuse d'agriculteurs). Mais ce souvenir ne concorde pas, quant à la progéniture, avec l'Etat Civil, où, pour les deux générations de l'époque (entre 1797 et 1865) je n'ai trouvé que 6 filles mais 3 garçons.

Ce détail, quelque peu discordant, n'altère guère l'attrait de cette tradition familiale.

Raymond GRANIER

SOURCES PRINCIPALES

Archives du Tarn ; Série L ; Numéros 117, 174, 175, 184, 258, 472, 473, 482, 497, 498, 509 - Série : S dossier 6.

Archives du Tarn-et-Garonne : 216 S 1.

Archives nationales ; Série : F(14) 1304 et 4248 et F (14 bis) 8013.

Les annonces pour les ventes parurent dans le Mémorial de Gaillac et surtout le Courrier de Tarn-et-Garonne, etc.